

Service émetteur : Pôle S.P.E.  
Affaire suivie par : Jean-Jacques Barrière  
Courriel : Jean-jacques.barriere@ars.sante.fr  
Téléphone : 04 68 11 55 09  
Réf. : PSPE/JJB/02-2021  
Date : **16 novembre 2021**

Monsieur le Directeur  
Office National des Forêts  
61, avenue Georges Guille  
BP 1074  
11870 CARCASSONNE CEDEX 09

**Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection des captages :**  
- « **Source des 9 Fontaines, sources Fontfroide et Fontfroide satellite, puits de la Bonde et puits de la Bonde satellite** » implantées sur la commune de Cuxac Cabardès et destinés à être utilisée pour l'alimentation en eau potable du village de Cuxac Cabardès,  
- « **Source Laprade Basse** » implantée sur la commune de Cuxac Cabardès et destinée à être utilisée pour l'alimentation en eau potable du hameau de Laprade Basse.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction (CD) relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs délais possibles. Je vous remercie par avance.

**P/Le Directeur Général de l'ARS Occitanie et par  
délégation  
L'adjointe au directeur de la DD de l'Aude**

**Dominique MESTRE-PUJOL**

PJ :1 CD